

Compte rendu de la réunion du Bureau métropolitain du lundi 04 décembre 2017

Le lundi 04 décembre 2017, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 28 novembre 2017.

Nombre de membres présents : 25 Nombre de membres en exercice : 25

Etaient présents:

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Fréderic AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET.

Absent(s) excusé(s): Néant.

B 17/12/01— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL - AVIS CONFORME DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE RELATIF AUX SAISINES DES VILLES DE CHAMBRAY-LES-TOURS, JOUE-LES-TOURS, SAINT-AVERTIN, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET TOURS.

Rapporteur: Monsieur BRIAND, Président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis conforme aux demandes de dérogations des villes de Chambraylès-Tours, de Joué-lès-Tours, de Saint-Avertin, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours, relatives aux ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2018.
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/02- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FRENCH TECH LOIRE VALLEY - PARTICIPATION AU WEB SUMMIT A LISBONNE DU 6 AU 9 NOVEMBRE 2017.

Rapporteur: Monsieur BRIAND, Président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec DEV'UP et le GIP Loire&Orléans Eco, la convention relative à la participation au Web Summit qui a eu lieu à Lisbonne, du 6 au 9 novembre 2017, précisant les modalités de versement d'une participation financière à DEV'UP de 15 000 € maximum pour la location du stand French Tech Loire Valley, et tout document s'y rapportant.

- **APPROUVE** la prise en charge par Tours Métropole Val de Loire des dépenses annexes liées à la participation au Web Summit 2017.

Vote à l'unanimité

B 17/12/03-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ORGANISATION DE LA FORMATION AGRO'TALENTS PAR LES JEUNES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE - PARTICIPATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur: Monsieur BOUCHET, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** aux Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire une subvention de 1.500 euros dans le cadre de la promotion 2017/2018 de la formation Agro'Talents.

Vote à l'unanimité

B 17/12/04-INFRASTRUCTURES - PARÇAY-MESLAY- RUE DES AUVANNES-CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRANCHEES TECHNIQUES POUR LA POSE DE RESEAUX ET FOURREAUX EN TRANCHEE COMMUNE.

Rapporteur: Monsieur AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'organiser avec les membres désignés, un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 pour le lancement d'une consultation relative à la réalisation des réseaux en tranchée commune par un même prestataire,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,
- DIT que Tours Métropole Val de Loire sera le coordonnateur de ce groupement de commandes
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/05- INFRASTRUCTURES - PARÇAY MESLAY- RUE DES AUVANNES-CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur: Monsieur AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des Auvannes à Parcay-Meslay et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 41 403, 72 € HT pour le réseau de télécommunication et à 15 592,10€ HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,

- S'ENGAGE à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/06-INFRASTRUCTURES - SAINT-GENOUPH - RUE DES PETITS PRES - CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur: Monsieur AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue des Petits Prés à Saint-Genouph et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 10 388.27 € HT pour le réseau de télécommunication et à 3253.40 €HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- S'ENGAGE à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/07-INFRASTRUCTURES - JOUE-LES-TOURS - BOULEVARD DE CHINON / CARREFOUR DES QUATRE BORNES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRANCHEES TECHNIQUES ET LA POSE DE RESEAUX ET FOURREAUX EN TRANCHEE COMMUNE.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président. Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'organiser avec les membres désignés, un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 pour le lancement d'une consultation relative à la réalisation des réseaux en tranchée commune par un même prestataire,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,
- DIT que Tours Métropole Val de Loire sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce en exécution de la présente délibération.

B 17/12/08-INFRASTRUCTURES - JOUE-LES-TOURS - BOULEVARD DE CHINON / CARREFOUR DES QUATRE BORNES - CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur: Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement du boulevard de Chinon / Carrefour des quatre bornes à Joué-lès-Tours et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 68 254.91 € HT pour le réseau de télécommunication et à 13 682.15 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- S'ENGAGE à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- AUTORISE le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/09— HABITAT - PROGRAMMATION DEFINITIVE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES ET DES AIDES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU LOGEMENT AIDE POUR L'ANNEE 2017.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- ARRETE la programmation définitive des aides publiques à la pierre déléguées pour l'année 2017 ;
- **DÉCIDE** d'attribuer les aides au logement aidé de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2017 récapitulées dans le tableau précédent ;
- DÉCIDE d'attribuer les majorations d'aides pour performance énergétique niveaux RT2012 -10% et RT2012 -20% pour les opérations de la programmation 2016 des aides publiques à la pierre récapitulées précédemment pour un montant total de 415 600 € ;
- DÉCIDE d'attribuer une aide à la réhabilitation du parc social à Val Touraine Habitat pour un montant de 58 500 € ;
- **DECIDE** la prorogation de la convention de partenariat avec Cerqual Qualitel Certification jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2017 de Tours Métropole Val de Loire ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

B 17/12/10— HABITAT - PROLONGATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES EXISTANTS.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention relative au programme d'intérêt général pour la rénovation du parc de logements privés existants ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer les pièces relatives à cette décision.

Vote à l'unanimité

B 17/12/11- HABITAT - EXEMPTION DU SUPPLEMENT DE LOYER DE SOLIDARITE.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'exemption du Supplément de Loyer de Solidarité pour la durée du 3^{ème} PLH dans les 5 quartiers de veille active au titre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole de Tours : Bergeonnerie à Tours, Vallée Violette et Morier à Joué-lès-Tours ; Galboisière à Saint-Pierre-des-Corps et Le Petit Plessis à La Riche ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer les pièces relatives à cette délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/12- HABITAT - CONDITION 2018-2023 D'OCTROI DES GARANTIES DES EMPRUNTS DEDIES AUX OPERATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES SUR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter, pour 2018-2023, les conditions générales de garanties des emprunts d'opérations de création (construction et acquisition-amélioration) et de réhabilitation de logements locatifs aidés localisés sur le territoire de la Métropole, programmées par Tours Métropole Val de Loire au titre des aides publiques à la pierre déléguées et financées principalement à l'aide d'un prêt aidé;
- DIT que la garantie portera sur un pourcentage plafond de 50% du montant total de l'emprunt, en contrepartie d'une garantie dans les mêmes proportions de la commune concernée par l'opération et sous réserve d'une analyse financière de l'organisme demandeur ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

B 17/12/13— HABITAT - TRANSFERT DES AGREMENTS DE L'OPERATION MELIES A TOURS DE LA SEM MARYSE BASTIE A TOURAINE LOGEMENT.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler les crédits budgétaires inscrits au titre des autorisations de programme 2015 et 2016 alloués à la SEM Maryse Bastié pour un montant total de 293 400 €,
- **DEMANDE** le reversement des acomptes versés relatifs à ces aides par la SEM Maryse Bastié à Tours Métropole Val de Loire pour un montant de 113 175 €,
- **DECIDE** de maintenir l'opération au titre de la convention de délégation des aides publiques à la pierre 2011-2017 et de réinscrire les crédits au titre de la programmation 2017,
- ATTRIBUE à Touraine Logement 7 agréments PLAI et 15 agréments PLUS pour le portage de cette opération,
- ATTRIBUE à Touraine Logement 49 000 € au titre des aides publiques à la pierre déléguées et 243 000 € au titre des aides au logement locatif aidé de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité

B 17/12/14- HABITAT - FINANCEMENT DE 27 LOGEMENTS (CONSTRUCTION NEUVE - ACCESSION PSLA) - TERRASSES SAINT MARTIN -TOURS - PROGRAMMATION 2017 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF D'ACCESSION SOCIALE (PSLA) CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE - 3.204.980,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE:

Article 1: Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 %, à Touraine Logement E.S.H. pour le remboursement de la somme de 1.602.490,00 € représentant 50 % d'un emprunt de location accession PSLA d'un montant de 3.204.980,00 € que Touraine Logement E.S.H. se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 27 logements sociaux de location accession dits « Terrasses Saint Martin » situés à Tours (37100).

Article 2 : Caractéristiques du prêt

Les caractéristiques du Prêt Social de Location Accession PSLA consenti par la Caisse d'Epargne Loire-Centre sont :

- Durée: 30 ans maximale (non compris la période optionnelle de préfinancement)
- Levée d'option maximale 5 ans

- Montant global : 3 204 980 €
- Caractéristiques du financement :
- Taux d'intérêt années 1 à 5 : Indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0.50 %
- Taux d'intérêt années 6 à 30 : Indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1%
 - Échéances : annuelles

L'emprunt est non cessible. Le PSLA est non transférable aux accédants.

Article 3 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H., dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Après chaque vente, le montant garanti se trouvera diminué.

Article 4 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Loire-Centre adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 5 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Monsieur le Vice-président délégué à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité

B 17/12/15— HABITAT - FINANCEMENT DE 1365 LOGEMENTS (REMPLACEMENT DE COMPOSANTS 2016 DU PARC SOCIAL PUBLIC) - TOURS HABITAT - PATRIMOINE DE TOURS - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 2.750.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE:

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 %, à Tours Habitat O.P.H. pour le remboursement de la somme de 1.375.000,00 € représentant 50 % du prêt PAM n° 69862 d'un montant total de 2.750.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 69862 constitué de 1 ligne de Prêt.

L'affectation est la suivante :

PAM - 5207296

- montant du prêt : 2.750.000,00 €

- durée de la période d'amortissement : 20 ans

- échéances : annuelles

- Index: livret A + 0,6 % de marge

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer le remplacement de composants 2016 de 1365 logements du parc social public situés sur l'ensemble de la Commune de Tours (37000).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tours Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4: Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Monsieur le Vice-président délégué à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

B 17/12/16-HABITAT - REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES METROPOLITAINES D'ACCUEIL ET DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE.

Rapporteur: Monsieur GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'instauration d'un règlement commun pour l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que pour l'aire de grand passage, situées sur le territoire de la Métropole.
- **DIT** que ce règlement sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2018 par le gestionnaire en place sur l'ensemble des aires métropolitaines.

Vote à l'unanimité

B 17/12/17- POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION FINALE 2017 DU CONTRAT DE VILLE.

Rapporteur: Monsieur SCHWARTZ, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'attribution, au titre du contrat de ville, d'une subvention de 4 000 € au CREPI TOURAINE pour l'organisation des trophées de l'insertion,
- PRECISE que les dépenses afférentes seront imputées au budget principal, article 824-6574;
- AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents afférents à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/18— CULTURE - APPROBATION AVENANT N°1 - 2017 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2016 SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES.

Rapporteur: Monsieur DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°1 pour 2017 à la convention d'objectifs 2013-2016 « Scène de Musiques actuelles » du Temps Machine.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B 17/12/19- CULTURE - APPROBATION AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERRAND.

Rapporteur: Monsieur DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DIT que le forfait annuel de remboursement des coûts de fonctionnement de la médiathèque s'élève à 800 000 € pour 2017.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017 de Tours métropole.
- AUTORISE, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/12/20— ENVIRONNEMENT - APPROBATION DES CONTRATS POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE SUR LES ANNEES 2018 A 2022 POUR LA COLLECTE ET LE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES DECHETS PAPIERS AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO.

Rapporteur: Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les 2 contrats pour l'Action et la Performance avec CITEO relatifs au soutien technique et financier à la collecte et au tri des emballages ménagers et des déchets papiers,
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les 2 contrats avec CITEO pour percevoir les soutiens financiers pour la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers sur les années 2018 à 2022.

Vote à l'unanimité

B 17/12/21- DEVELOPPEMENT DURABLE - ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES PLAINE DE LA GLORIETTE A TOURS AUPRES DE LA VILLE DE TOURS.

Rapporteur: Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'acquisition auprès de la ville de Tours, des parcelles EY, 178, 183, 184, 188, 189, 191, 209, 266, 274, 275, 276, d'une superficie totale de 9 165 m², sises plaine de la Gloriette à Tours, au prix net vendeur de 18 330€.
- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à cette acquisition.

B 17/12/22- DEVELOPPEMENT DURABLE - ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES AUX ILES NOIRES, COMMUNE DE LA RICHE.

Rapporteur: Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir auprès de M et Mme MADELMONT, domiciliés 143 route de Saint Genouph, à la Riche, les parcelles AE 31, AE 32, sises lieu dit « les Iles Noires » à la Riche, pour une superficie totale de 11 586 m², au prix net vendeur de 19 117,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Le Directeur Général des Services,

Frédéric BAUDIN-CULLIERE

P. Cand Mr